

REÇU LE
- 8 AVR. 2013

PREFET DES COTES D'ARMOR

Direction départementale
de la cohésion sociale

Mission Protection des Publics
Accueils Collectifs de Mineurs

Affaire suivie par :
Mme Chantal Jaffrain
Tél : 02.96.62.83.69
Fax : 02.96.62.84.20
chantal.jaffrain@cotes-darmor.gouv.fr

SAINT-BRIEUC, le 2 avril 2013

Le Directeur départemental
de la cohésion sociale

à

Monsieur Daniel FROHARD
Directeur de l'association Goëlo Trégor Handi-Capables
10 Chemin Louis Armez

22860 PLOURIVO

OBJET : Capacité d'accueil
N/REFER : ACM 033 HM CJ

Monsieur le Directeur,

Suite à une réunion de travail avec les services de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.), j'ai l'honneur de vous préciser que la capacité d'accueil du gîte de Coat Ermit à PLOURIVO est fixée à 28 pour l'hébergement des mineurs de plus de 6 ans.

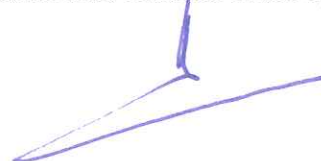
A ce jour, l'accueil des enfants de moins de 6 ans n'est pas autorisé dans votre local par la P.M.I.

Je porte à votre connaissance que la capacité d'accueil de votre local hébergeant des mineurs ne peut être redéfinie qu'à la suite d'aménagements ultérieurs.

Vous trouverez ci-joint le nouveau récépissé de votre local.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental
de la Cohésion sociale
L'Inspectrice de la Jeunesse et des Sports



Hélène MAZENS

- copie à PMI
- copie à DASEN



Direction départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor

1 place du Général de Gaulle-CS 32370
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1
TEL. : 02 96 62 83 69 – FAX : 02.96.62.84.20
chantal.jaffrain@cotes-darmor.gouv.fr

Affaire suivie par Mme Chantal Jaffrain
ligne directe : 02 96 62 83 69

**Association Tregor Goelo Handi-
Capable**
1 chemin Louis Armez
22860 PLOURIVO

**Récépissé de déclaration n° 222331006
d'un local hébergeant des mineurs**

Local

Dénomination : **Gîte de Coat Ermit**

Exploitant

Identité : **Association Tregor Goelo Handi-Capable**

Implantation

Coat Ermit 22860 PLOURIVO
Tél : 06 85 45 78 52

Caractéristiques local

Nombre de lits ou capacité de couchage : 28
Date de l'avis pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans :
Date de déclaration auprès de la direction des services vétérinaires :

Caractéristiques ERP

Type : R Catégorie : 5
Date dernière visite commission sécurité : 27/06/2012
Date arrêté municipal d'ouverture : 29/06/2012
Remarques éventuelles : Avis défavorable de la P.M.I. pour l'hébergement des moins de 6 ans
(réunion avec le Dr LETORET et les conseillères le 27 mars 2013).28 mineurs de plus de 6 ans

Fait le 28 mars 2013 à Saint-Brieuc

Pour le Directeur départemental
l'Inspectrice de la Jeunesse et des Sports

Hélène MAZENS

Le déclarant s'engage à signaler toute modification ultérieure des éléments de la déclaration ou dans l'aménagement, l'équipement ou l'utilisation des locaux par écrit et dans les 15 jours suivant cette modification.

Ce récépissé atteste que l'exploitant a bien fait la déclaration prévue aux articles L. 227-5 et R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles conformément aux modalités prévues par l'arrêté du 25 septembre 2006. Il n'exonère le déclarant d'aucune de ses responsabilités et ne fait pas obstacle à ce que l'autorité administrative compétente s'oppose, interdise, interrompe le séjour se déroulant dans ce local ou prenne toute autre mesure administrative prévue aux articles L. 227-5 et suivant du code de l'action sociale et des familles.